

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du conseil d'administration de la Société de transport du Saguenay, tenue au 1330 rue Bersimis arrondissement de Chicoutimi, le 17 février 2010 à 17h30, sous la présidence de M. Jean-Eudes Simard.

Sont présents : Madame Martine Lafond et Messieurs Guy Biron, Paul-Roger Cantin, Denis Dahl, Fabien Hovington et Marc Pettersen.

Assistent également :

Messieurs Jacques Munger, directeur général et Jean-Luc Roberge, directeur de l'exploitation de même que Mesdames Lise Vézina, directrice générale adjointe et secrétaire générale de la Société et Mélanie Tremblay, conseillère en ressources humaines.

M. Simard souhaite la bienvenue à tous.

Il est proposé par M. Guy Biron  
Appuyé par Mme Martine Lafond

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE l'ordre du jour soit accepté, le point «Affaires diverses» demeurant ouvert à toute discussion.

Il est proposé par Mme Martine Lafond  
Appuyé par M. Paul-Roger Cantin

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 janvier 2010 soit, et il est adopté dans sa forme et teneur.

Il est proposé par Mme Martine Lafond  
Appuyé par M. Paul-Roger Cantin

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 1<sup>er</sup> février 2010 soit, et il est adopté dans sa forme et teneur.

*Messieurs Denis Dahl et Marc Pettersen quittent l'assemblée.*

#### **10-024 Rapport du comité du personnel du 17 février 2010**

CONSIDÉRANT le rapport présenté par le comité du personnel pour la réunion dudit comité tenue le 17 février 2010 ;

CONSIDÉRANT les recommandations faites par le comité du personnel lors de cette rencontre ;

#### **POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par M. Fabien Hovington

Appuyé par M. Paul-Roger Cantin

#### **ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

D'accepter le rapport du comité du personnel du 17 février 2010 ;

D'entériner les recommandations du comité du personnel faites lors de cette réunion.

#### **10-025 Suivi – volet organisationnel et de gestion**

Le directeur général informe les administrateurs qu'une première rencontre a eu lieu en milieu de travail avec Mme Michèle Desrosiers et M. Gilbert Proulx de la firme Raymond Chabot Grant Thornton dans le cadre de la deuxième phase d'intervention portant sur l'amélioration des processus.

#### **10-026 Suivi – Négociations en vue du renouvellement de la convention collective des chauffeurs**

Le directeur général informe les administrateurs qu'une séance de négociations a eu lieu le 16 février dernier et qu'une autre est prévue pour le 9 mars prochain. Les discussions entre les deux parties se déroulent dans un climat de respect mutuel.

#### **10-027 Suivi - Honoraires professionnels (ingénierie) – Projet d'agrandissement et de réaménagement du centre administratif Bersimis**

CONSIDÉRANT les recommandations du procureur au dossier, Me Claude Gaudreault, concernant une demande d'honoraires professionnels supplémentaires en ingénierie pour les travaux d'agrandissement et de réaménagement du centre administratif de la rue Bersimis ;

CONSIDÉRANT les discussions des administrateurs sur le sujet ;

#### **POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par M. Fabien Hovington

Appuyé par M. Paul-Roger Cantin

### **ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

DE maintenir la position prise antérieurement par la Société concernant la demande d'honoraires professionnels supplémentaires en ingénierie présentée par la firme Dessau pour les travaux d'agrandissement et de réaménagement du centre administratif de la rue Bersimis ;

DE traiter de manière distincte le dossier de demande d'honoraires professionnels en ingénierie pour l'exécution de travaux complémentaires dans le cadre des travaux d'agrandissement et de réaménagement du centre administratif de la rue Bersimis.

### **10-028 Activité de reconnaissance – employés retraités**

La directrice générale adjointe informe les membres du conseil que la réception pour souligner le départ à la retraite d'employés a été reportée au 18 mars 2010 à 11h30 à l'Hôtel Chicoutimi.

### **10-029 Correspondance**

De noter le dépôt de la correspondance en date du 17 février 2010.

### **10-030 Regroupement des usagers du transport adapté et collectif du Saguenay (RUTACS) - demande**

CONSIDÉRANT le dépôt d'une lettre de Mme Gina Buteau, coordonnatrice pour le Regroupement des usagers du transport adapté et collectif du Saguenay (RUTACS), sollicitant la participation financière de la Société par l'octroi de 2 laissez-passer à faire tirer lors d'une journée d'informations dudit organisme soulignant les 30 ans du transport adapté;

CONSIDÉRANT les discussions des administrateurs sur le sujet ;

### **POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par Mme Martine Lafond  
Appuyé par M. Guy Biron

### **ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

D'acquiescer à la demande du RUTACS en leur octroyant deux laissez-passer à faire tirer lors dudit événement

### **10-031 UQAC – Agenda étudiant 2010-2011**

CONSIDÉRANT le dépôt d'une offre de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC), pour l'achat d'espace à l'intérieur de l'agenda 2010-2011 préparé à l'intention des étudiants de cette institution ;

CONSIDÉRANT que les étudiants de tous niveaux constituent une part importante de la clientèle de la Société de transport du Saguenay ;

CONSIDÉRANT que depuis de nombreuses années, la Société réserve un espace dans l'agenda étudiant de l'UQAC pour informer sa clientèle de ses horaires d'opérations ;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par M. Paul-Roger Cantin  
Appuyé M. Fabien Hovington

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

DE mandater la directrice générale adjointe de confirmer à l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) l'utilisation par la Société de transport du Saguenay d'un espace à l'intérieur de l'agenda de ladite institution, selon les mêmes modalités que les années précédentes.

**10-032 Association canadienne de la dystrophie musculaire – Demande de transport**

D'accuser réception d'une lettre de Mme Karine Boisvert, coordonnatrice régionale de la section locale du bureau du Nord-Est du Québec pour Dystrophie musculaire Canada, demandant à la Société de transport du Saguenay un service de transport adapté pour la Dystro-marche du 12 septembre 2010, et d'aviser cette personne que le traitement de ladite demande a été différée à une prochaine séance du conseil d'administration, compte tenu que la Société est présentement à réviser sa politique interne de commandites et de dons.

**10-033 SOS Clown - Diagnostic 29 (édition 2010) – demande de commandite**

CONSIDÉRANT le dépôt d'une lettre de M. Jean-Eudes Simard, conseiller municipal et président de l'arrondissement de La Baie et de la STS, sollicitant une contribution financière de la Société dans le cadre de l'activité bénéfique « Diagnostic 29 » de l'organisme SOS Clown, lequel offre des services de clowns thérapeutiques professionnels aux enfants et personnes âgées malades ;

CONSIDÉRANT les discussions des administrateurs sur le sujet ;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par M. Paul-Roger Cantin  
Appuyé par M. Guy Biron

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

DE confirmer une participation financière de la Société au montant de 100 \$, conformément à la politique interne en vigueur.

**10-034 Tel-Aide – Cocktail bénéfique**

D'accuser réception d'une lettre de M. Bruno Godin, président d'honneur pour la campagne de financement de Tel-Aide Saguenay, sollicitant la participation de la Société de transport du Saguenay à un cocktail bénéfique au profit dudit organisme, qui se déroulera le mercredi 21 avril 2010 et d'aviser cet organisme que la STS ne peut malheureusement pas accepter ladite invitation, compte tenu que la ville dont la Société est mandataire contribue déjà à l'événement.

### **10-035 Approbation des comptes – Janvier 2010**

Il est proposé par M. Paul-Roger Cantin  
Appuyé par M. Guy Biron

#### **ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE le caisse-déboursés du mois de janvier 2010 soit, et il est par les présentes, approuvé et autorisation est donnée au directeur général de procéder au paiement de ces comptes.

### **10-036 Rapport d'achalandage – Janvier 2010**

De noter le dépôt du rapport d'achalandage du mois de janvier 2010, où l'on enregistre une diminution d'achalandage de l'ordre de 21.67 % pour le mois de janvier 2010 par rapport au même mois en 2009. Cette diminution s'explique principalement par le retrait de la clientèle de la Polyvalente Kénogami (2 400 jeunes) relocalisée temporairement à Arvida en septembre 2008 et ce, pour toute l'année scolaire.

Le service de transport adapté a enregistré, quant à lui, une diminution de fréquentation de l'ordre de 2.0 % pour le mois de janvier 2010 par rapport au même mois en 2009. Cette diminution s'explique principalement par l'annulation des réservations lors de la journée du verglas le 25 janvier 2010.

### **10-037 Ministère des Transports – Entente de performance Plan Vert**

Les administrateurs prennent connaissance de la convention à intervenir entre le Gouvernement du Québec, la Société de transport du Saguenay et Ville de Saguenay concernant l'entente de performance reliée au plan d'amélioration des services, communément appelé « Plan Vert » pour la période couvrant les années 2007 à 2011.

### **10-038 Libre accès – Cégep de Jonquière**

Le directeur général informe les administrateurs que les étudiants du Cégep de Jonquière tiendront un référendum les 18 et 19 février concernant un projet de libre accès au transport en commun pour tous les étudiants de ce cégep.

### **10-039 Création de la Société de gestion et d'acquisition de véhicules et de systèmes de transport S.E.N.C.**

CONSIDÉRANT que les neuf (9) sociétés de transport en commun instituées en vertu de la *Loi sur les Sociétés de transport en commun* (L.R.Q., chapitre S-30.01) (ci-après désignées les «STC») désirent constituer une société en nom collectif, dont le but est entre autres de développer et de partager l'expertise dans le domaine du transport collectif et de voir à la gestion des contrats d'acquisition d'autobus ;

CONSIDÉRANT que cette société en nom collectif disposera d'un conseil d'administration composé de cinq (5) membres élus annuellement à une assemblée générale de la société en nom collectif;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de déléguer au directeur général de la Société de transport du Saguenay le droit d'exercer tous les droits de la Société de transport du Saguenay agissant en tant qu'un des associés lors des assemblées de la société en nom collectif;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser le versement dans le capital de la société en nom collectif d'un montant de UN DOLLAR (1\$) à titre de capital initial représentant la part sociale de la Société de transport du Saguenay ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'approuver le paiement de l'apport annuel à verser à la société en nom collectif, lequel est équivalent à une somme d'argent déterminée par le conseil d'administration de la société en nom collectif, proportionnellement au nombre d'autobus devant être acquis au cours de l'année à venir par chacune des STC, somme qui peut varier en fonction du type d'autobus;

CONSIDÉRANT que subséquemment à la création de cette société en nom collectif, certaines ententes subsidiaires devront être conclues entre celle-ci et les STC, dont une entente établissant les services qui seront effectués par la société en nom collectif;

CONSIDÉRANT que pour exercer ses activités, la STM cédera à la société en nom collectif tous ses droits et obligations dans le bail signé avec 4010205 Canada inc pour la location d'un espace au 14e étage du 1155 de la rue University à Montréal;

#### **POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par M. Paul-Roger Cantin  
Appuyé M. Guy Biron

#### **ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

1. QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;
2. D'approuver la création d'une société en nom collectif avec les sociétés de transport suivantes :

Réseau de transport de la Capitale;  
Réseau de transport de Longueuil;  
Société de transport de Laval;  
Société de transport de Lévis;  
Société de transport de Montréal;  
Société de transport de l'Outaouais;  
Société de transport de Sherbrooke;  
Société de transport de Trois-Rivières,

laquelle portera le nom de SOCIÉTÉ DE GESTION ET D'ACQUISITION DE VÉHICULES ET DE SYSTÈMES DE TRANSPORT S.E.N.C., (ci-après «AVT s.e.n.c.»), le tout selon les termes et conditions prévus dans le contrat créant ladite société en nom collectif dont le texte sera substantiellement conforme au projet joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

3. DE fixer l'entrée en vigueur de AVT s.e.n.c. au 1<sup>er</sup> avril 2010 et qu'elle le demeure jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2020, avec possibilité de renouvellements automatiques pour des termes de dix (10) ans chacun;
4. DE désigner le directeur général pour l'exercice, pour et au nom de la Société de transport du Saguenay, des droits prévus dans le projet de contrat pour toute décision devant être prise dans le cadre des activités de AVT s.e.n.c., notamment lors de l'exercice des votes aux diverses assemblées des associés, selon la répartition suivante :

STM	10 points
RTC	8 points
STL	6 points
RTL	6 points
STO	6 points
ST Sherbrooke	4 points
ST Saguenay	4 points
ST Trois-Rivières	4 points
ST Lévis	2 points
Total :	50 points

5. DE permettre que la directrice générale adjointe soit éligible à siéger au sein du conseil d'administration de AVT s.e.n.c. en lieu et place du directeur général le cas échéant;
6. DE désigner le directeur général *et la secrétaire* générale de la Société de transport du Saguenay pour signer le contrat créant la société en nom collectif, sur lequel ils peuvent consentir toute modification non incompatible avec la présente résolution;
7. DE verser une somme de UN DOLLAR (1\$) en tant que capital initial représentant la part de la Société de transport du Saguenay dans le capital social de AVT s.e.n.c.;
8. DE verser, comme apport en numéraire pour l'année 2010, une somme de 3 500 dollars par autobus 40 pieds et 4 600 dollars par autobus 60 pieds devant être acquis par la Société de transport du Saguenay pour l'année 2010, payable en deux (2) versements selon un état à être transmis par AVT s.e.n.c.;
9. D'autoriser le transfert au compte de AVT s.e.n.c., de toute somme d'argent représentant l'avoir de la Société de transport du Saguenay, tel qu'établi par le trésorier de la STM à la date de la cessation des activités du bureau de projet actuel et de la gestion unifiée des acquisitions d'autobus;
10. D'autoriser la cession par la STM en faveur de AVT s.e.n.c., des droits et obligations prévus au bail signé avec 4010205 Canada inc. pour la location de 2 445 pieds carrés au 14<sup>e</sup> étage du 1155 University à Montréal, à partir du 1<sup>er</sup> avril 2010 jusqu'au et y compris le 30 septembre 2014, pour un loyer de base de 21,00\$ le pied carré, plus la part proportionnelle pour les frais d'exploitation et des taxes équivalente à 1.2818 %;
11. D'autoriser le directeur général et la secrétaire générale à signer, pour et au nom de la Société de transport du Saguenay, toute entente avec AVT s.e.n.c. relativement aux services qui seront rendus par cette société en nom collectif relativement à la préparation des documents d'appel d'offres d'acquisition d'autobus ainsi qu'à la gestion des contrats d'acquisition d'autobus en cours ou à être attribués à l'avenir, ainsi que toute autre entente nécessaire pour permettre la réalisation des buts de la société en nom collectif.

**10-040 Achat unifié d'autobus 40' diesel et hybride à plancher surbaissé pour les années 2012-2015**

CONSIDÉRANT QUE les sociétés de transport en commun membres de l'Association du transport urbain du Québec désirent acquérir des autobus 40' diesel et des autobus 40' hybride à plancher surbaissé pour la période 2012-2015, avec deux options d'un an chacune et qu'à cet effet, un appel d'offres pour un achat unifié a été préparé et est sur le point d'être lancé;

CONSIDÉRANT QUE la Société de transport du Saguenay désire acquérir de tels autobus et qu'à cet effet, conformément à l'article 89 de la *Loi sur les Sociétés de transport en commun* (L.R.Q., chapitre S-30.01), désire mandater la SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL (ci-après désignée « STM » ) pour entreprendre, au nom de la Société de transport du Saguenay et à l'occasion de cet achat unifié qui aura lieu conjointement avec la STM et les sociétés de transport en commun du Québec participantes, toutes les démarches et procédures nécessaires, conformément aux dispositions légales qui s'appliquent aux sociétés de transport, pour procéder à un appel d'offres afin de conclure avec tout soumissionnaire conforme ayant obtenu le plus haut pointage un contrat par type d'autobus et ce, en fonction des termes dudit appel d'offres;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par Mme Martine Lafond  
Appuyé par M. Paul-Roger Cantin

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

1. QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;
2. D'approuver les critères d'évaluation et de pondération de l'appel d'offres comme suit :

Le prix des autobus	80 points
Critères d'évaluation, tels que	20 points
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Essais Bodycote et Altoona</li><li>▪ Description technique de l'autobus</li><li>▪ Autobus pré-série</li><li>▪ Maîtrise de qualité</li><li>▪ Maîtrise de la documentation</li><li>▪ Formation</li><li>▪ Maîtrise des modifications techniques aux autobus ;</li><li>▪ Fiabilité et maintenabilité;</li><li>▪ Gestion des garanties</li><li>▪ Service après-vente ;</li><li>▪ Pièces de rechange ;</li><li>▪ Programme d'entretien préventif des structures;</li><li>▪ Poids de l'autobus;</li><li>▪ Lunette arrière,</li></ul>	
ou tout autre critère qui serait jugé plus pertinent à évaluer que ceux indiqués dans le présent tableau.	
Total :	100 points

12. DE mandater la STM à entreprendre, pour et au nom de la Société de transport du Saguenay et à l'occasion d'un achat unifié qui aura lieu conjointement avec la STM et les autres sociétés de transport en commun du Québec participantes, toutes les démarches et procédures nécessaires, conformément aux dispositions légales qui s'appliquent aux sociétés de transport, pour procéder par appel d'offres pour l'acquisition d'autobus 40' diesel et hybride pour la période 2012-2015, avec deux options de renouvellement pour l'année 2016 et pour l'année 2017;
13. QUE le directeur général de la Société de transport du Saguenay informe par écrit la STM de la répartition annuelle du nombre d'autobus 40' requis entre les autobus diesel et les autobus hybrides pour les périodes 2012-2015, 2016 et 2017 pour les inclure dans l'appel d'offres, dès l'approbation par le ministre des Transports du Québec des conditions et l'éligibilité des subventions provenant soit du PROGRAMME D'AIDE GOUVERNEMENTALE AU TRANSPORT COLLECTIF DES PERSONNES, du PROGRAMME D'AIDE AUX IMMOBILISATIONS EN TRANSPORT EN COMMUN DE LA SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES LOCALES DU QUÉBEC ou du PROGRAMME D'AIDE GOUVERNEMENTALE À L'AMÉLIORATION DES SERVICES EN TRANSPORT EN COMMUN;
14. DE mandater la STM, sous réserve de l'approbation préalable des règlements d'emprunt s'y rapportant par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire :
  - i- pour octroyer, pour et au nom de la Société de transport du Saguenay, le ou les contrats pour l'acquisition d'autobus 40' diesel et hybride à plancher surbaissé pour la période 2012-2015, et ce, en autant que le montant total des contrats pour la Société de transport du Saguenay ne dépassent pas 9 907 000 \$ \$, incluant les taxes et les contingences, le tout selon la répartition entre les autobus 40' diesel et hybride qui aura été communiquée à la STM par le directeur général ;
  - ii- pour signer, par l'entremise des représentants dûment autorisés de la STM, tout document jugé utile et nécessaire pour donner effet aux présentes;
15. QUE le directeur général de la Société de transport du Saguenay soit autorisé à faire parvenir une confirmation écrite à la STM avant le 30 novembre de chaque année, quant au nombre exact d'autobus qui seront acquis pour l'année suivante.

#### **10-041 Journée de la Terre - 22 avril 2010 – campagne de promotion ATUQ – "2 pour 1"**

CONSIDÉRANT qu'au fil des ans, le Jour de la Terre est devenu un des événements participatifs en environnement les plus importants, lequel souligne son 40<sup>ième</sup> anniversaire d'existence ;

CONSIDÉRANT le partenariat établi entre le mouvement du Jour de la Terre, Astral Média et l'association du transport urbain du Québec (ATUQ) pour un projet de campagne de sensibilisation au transport en commun avant et pendant le Jour de la Terre qui se tiendra le 22 avril prochain ;

CONSIDÉRANT les discussions des administrateurs sur le sujet ;

## **POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par. M. Guy Biron  
Appuyé par Mme Martine Lafond

## **ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE la Société de transport du Saguenay confirme son association audit projet de promotion conjointe « Amène un ami dans l'autobus », attendu que les détails de ladite campagne ainsi que le protocole d'entente de partenariat seront soumis au conseil d'administration lors de la prochaine séance régulière.

### **10-042 Plainte d'un usager**

De prendre connaissance d'une plainte d'un usager concernant le comportement d'un chauffeur.

### **10-043 Suite – demande d'information**

Suite à une demande faite par un administrateur, un document d'information est déposé, lequel porte sur les contributions municipales par habitant pour chacune des sociétés de transport du Québec pour l'année 2008.

### **10-044 Grippe A(H1N1) -rapport**

La conseillère en ressources humaines, Mme Mélanie Tremblay, présente un rapport sur l'ensemble des coûts engendrés pour la mise en place de mesures préventives en vue de faire face à une éventuelle pandémie de grippe A(H1N1).

### **10-045 Date de la prochaine séance**

La directrice générale adjointe informe les administrateurs que la prochaine séance ordinaire du conseil d'administration se tiendra le 17 mars 2010 au centre administratif de la Société situé au 1330 rue Bersimis, arrondissement de Chicoutimi.

### **10-046 Amendement – règlement #130 de la STS**

CONSIDÉRANT le règlement #130 de la Société ayant pour objet d'entériner les modalités relatives au régime complémentaire de retraite à l'intention des employés de la STS assujettis à une convention collective de travail ;

CONSIDÉRANT que certains articles dudit règlement requièrent une mise à jour afin de le rendre concordant avec les conventions de travail en vigueur ;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin, il devient nécessaire de modifier le règlement # 130 de la Société ;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par M. Fabien Hovington  
Appuyé par M. Paul-Roger Cantin

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

D'amender les différents articles visés dudit règlement afin de le rendre concordant avec les conventions de travail en vigueur, le tout tel que soumis ;

QUE la Société consente aux obligations qui lui incombent de par le règlement dont il est question.

**10-047 Amendement – règlement #131 de la STS**

CONSIDÉRANT le règlement #131 de la Société ayant pour objet d'entériner les modalités relatives au régime complémentaire de retraite à l'intention des employés de la STS non assujettis à une convention collective de travail ;

CONSIDÉRANT que certains articles dudit règlement requièrent une mise à jour afin de le rendre concordant avec les politiques administratives en vigueur ;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin, il devient nécessaire de modifier le règlement # 131 de la Société ;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par M. Fabien Hovington  
Appuyé par M. Paul-Roger Cantin

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

D'amender les différents articles visés dudit règlement afin de le rendre concordant avec les politiques administratives en vigueur, le tout tel que soumis ;

QUE la Société consente aux obligations qui lui incombent de par le règlement dont il est question.

**10-048 Suivi – politique sociale**

La directrice générale adjointe informe les administrateurs qu'une première rencontre du comité de travail formé pour faire une réflexion sur la politique interne de commandites et de dons (incluant le traitement des demandes d'aide en service de transport) s'est tenue le 3 février dernier. Les travaux se poursuivent.

La parole est cédée au public

M. Paul-Marie Gagnon, président du CUUTRS, demande que Ville de Saguenay mette l'accent sur la sécurité des piétons et que la STS oblige les usagers à débarquer par la porte arrière de l'autobus pour une sécurité accrue. Le directeur général mentionne que les sociétés de transport en commun permettent aux personnes âgées et aux personnes handicapées de débarquer par la porte avant. Il indique qu'on peut sensibiliser les usagers à cette situation mais qu'il restera toujours quelques exceptions.

M. Paul-Marie Gagnon demande que l'autobus effectuant le circuit #36 se rende jusque dans le stationnement du Camping Jonquière. Le directeur général mentionne qu'une approche avait été tentée l'an passé et que l'opérateur desdites installations avait manifesté très peu d'intérêt pour le projet.

Mme Audrey Savard, usagère du transport en commun régulier, félicite les administrateurs pour la qualité de l'émission "Place au Maire" qui portait sur la Société de transport du Saguenay.

Et la séance est levée à 18 h 15.

---

Président

---

Secrétaire

## SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DU SAGUENAY

### TABLE DES MATIÈRES

#### PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 17 FÉVRIER 2010

10-024	Rapport du comité du personnel du 17 février 2010.....	2
10-025	Suivi – volet organisationnel et de gestion .....	2
10-026	Suivi – Négociations en vue du renouvellement de la convention collective des chauffeurs.....	2
10-027	Suivi - Honoraires professionnels (ingénierie) – Projet d'agrandissement et de réaménagement du centre administratif Bersimis.....	2
10-028	Activité de reconnaissance – employés retraités.....	3
10-029	Correspondance.....	3
10-030	Regroupement des usagers du transport adapté et collectif du Saguenay (RUTACS) - demande	3
10-031	UQAC – Agenda étudiant 2010-2011.....	3
10-032	Association canadienne de la dystrophie musculaire – Demande de transport.....	4
10-033	SOS Clown - Diagnostic 29 (édition 2010) – demande de commandite.....	4
09-034	Tel-Aide – Cocktail bénéfique.....	4
10-035	Approbation des comptes – Janvier 2010 .....	5
10-036	Rapport d'achalandage – Janvier 2010.....	5
10-037	Ministère des Transports – Entente de performance Plan Vert.....	5
10-038	Libre accès – Cégep de Jonquière.....	5
10-039	Création de la Société de gestion et d'acquisition de véhicules et de systèmes de transport S.E.N.C.....	5
10-040	Achat unifié d'autobus 40' diesel et hybride à plancher surbaissé pour les années 2012-2015... 8	
10-041	Journée de la Terre 22 avril 2010 – campagne de promotion ATUQ – "2 pour 1".....	9
10-042	Plainte d'un usager.....	10
10-043	Suite – demande d'information.....	10
10-044	Grippe A(H1N1) -rapport .....	10
10-045	Date de la prochaine séance.....	10
10-046	Amendement – règlement #130 de la STS .....	10
10-047	Amendement – règlement #131 de la STS .....	11
10-048	Suivi – politique sociale .....	11